Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 22007

ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu la demande de Madame Ingrid ZANON d'installer une benne de chantier sur le trottoir, du mercredi 19 au vendredi 21 janvier 2022, afin d'effectuer des travaux dans le bien situé 151 route du Noirmont – 39220 LES ROUSSES, de 8 heures à 19 heures,
Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction,

ARRETE

Article 1er:
Madame Ingrid ZANON est autorisée à déposer une benne de chantier sur le trottoir, devant l'immeuble situé au 151 route du Noirmont **du mercredi 19 au vendredi 21 janvier 2022, de 8 heures 00 à 19 heures 00,** afin d'effectuer des travaux.

Article 2 :
La mise en place de la signalisation sur le lieu ainsi que son enlèvement sont à la charge de Madame Ingrid ZANON.

Article 3 :
Madame Ingrid ZANON prendra toutes les dispositions de protection pour assurer la sécurité des usagers et piétons pendant toute la durée du chantier.

Article 4 :
Sa responsabilité pourra être engagée du fait ou à l'occasion des travaux et en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de signalisation du chantier.

Article 5 :
Conformément à l'article R.102 du code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30, rue Charles Nodier – 25044 BESANCON Cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 :
Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, la Police Municipale, Madame Ingrid ZANON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Rousses, le 17 janvier 2022
Le Maire

Christophe MATHEZ

MAIRIE DES ROUSSES
39220 JURA